

SALARIE-E-S DU GIE MERRIS MENUISERIE, CONNAISSEZ VOUS VRAIMENT VOTRE ENTREPRISE ?

AMM, ASM, TMM, BOISSIER, MERRIS MAINTENANCE, société nouvelle WIMILLE MENUISERIE, Techni chauffage électricité, Relais de la dentelle, JEL, sci les Bouleaux.



Vous faites parti d'une de ses société citée plus haut ? Votre employeur est donc soit monsieur Gruson, ou madame Gruson ou encore la sarl Boissier qui appartient à monsieur et madame Gruson.

Pourquoi un tract aujourd'hui ? Des salariés nous ont informés d'un retard de paie il y a peu de temps, nous avons donc décidé de vous informer sur vos droits. Ce retard est le premier mauvais signe de la santé économique de l'entreprise. Un ou plusieurs établissement sont peut être menacé de faillite, ou de liquidation judiciaire...

Tous les salarié-e-s peuvent demander à être payé à la quinzaine. [Article L3242-1 du code du travail, Le paiement de la rémunération est effectué une fois par mois. Un acompte correspondant, pour une quinzaine, à la moitié de la rémunération mensuelle, est versé au salarié qui en fait la demande.](#)

Demander un acompte de paie, permet en cas de défaillance de l'entreprise de limiter les dégâts financiers pour les salarié-e-s en cas de défaillance de l'entreprise. Les AGSS ne garantissent que les 60 derniers jours de salaire, si le délai est dépassé, vous ne serez pas payé de l'intégralité de votre travail.

Comment je peux me renseigner sur mes droits ? Tous les salarié-e-s ont droit à une formation économique sociale et syndicale de 12 jours par an sans perte de salaire. Pour en savoir plus, renseignez vous à nos permanences. [Articles L2145-5 à L2145-13 du code du travail.](#)

Vers qui puis-je me renseigner sur mes droits ? En venant aux permanences juridiques de la CGT, gratuitement, indiquées en haut à droite de ce document. Ou en appelant la DIRECCTE (inspection du travail) et demander monsieur Breuzaert inspecteur du travail en charge du territoire de MERVILLE. Vos représentants du personnel du CSE sont également à votre écoute et peuvent venir nous voir pour les aider à accomplir leur mandat.

CGT ARMENTIERES
70, place Jules Guesde
59280 ARMENTIERES
Permanence le jeudi de 13H30
à 17H00

CGT MERVILLE
62, rue Gambetta
59660 MERVILLE
0649556100
Permanence le samedi de 09H
à 12H

CGT HAZEBROUCK
21, rue Donckèle
59190 HAZEBROUCK
Permanence le vendredi de
14H à 18H



ECLAT'S
Permanences les mardi, jeudi après midi à Armentières et le samedi matin à Armentières et Merville

INDECOSA CGT
70, place Jules Guesde
59280 ARMENTIERES
Permanences le mercredi de 13H30 à 16H30
tel: 03.20.77.21.92

NPAI

Ne pas jeter sur la voie
publique

A quoi sert la CGT et c'est quoi la CGT ? La CGT est un syndicat . Son histoire remonte à 1895. Les congés payés, les conventions collectives, la sécurité sociale les conquêtes sont nombreuses.

Née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir, sont le coeur de son action syndicale.

La CGT accompagne les salarié-e-s dans ses démarches juridiques, elle met à votre disposition des salarié-e-s bénévoles venant sur leur temps personnel pour vous informer et vous former. Ils vous aident dans vos dossiers juridiques, vous accompagnent lors des procédures de licenciement, plaident pour vous au tribunal, vous aident dans vos démarches administratives, vous orientent suivant votre cas vers des avocats conventionnés...

Être à la CGT c'est également être membre de l'INDECOSA.

L'INDECOSA CGT est une association de défense des consommateurs. Problème avec son propriétaire, avec des créanciers, téléphonie, surendettement, internet..., ils sont là pour vous aider, tous les mercredis après midi à Armentières.

Notre union locale donne également à ses membre l'accès gratuit à l'association ECLAT'S.

Cette association dont la CGT est adhérente, permet d'avoir des réductions sur les parcs d'attractions, cinémas, piscines, voyages, Eclat's est une prestation payante (30€/an), notre union locale a décidé de l'offrir à ses adhérents et ainsi de permettre aux salarié-e-s qui n'ont pas de comité d'entreprise, de bénéficier d'offres préférentiels. C'est une démarche de développement et d'accessibilité à la culture chère à notre union locale.



Vous souhaitez vous organiser, vous syndiquer, ou juste vous renseigner ?

Appelez le : 03.20.77.21.92

OU contactez-nous sur facebook :

Syndicats CGT Armentières

OU par mail :

unionlocale@cgt-armentieres.fr